

Defence, Industry and Research Strategy

*Développement et consolidation d'une base industrielle
et technologique de défense belge performante.*

INSTITUT ROYAL SUPÉRIEUR DE DÉFENSE



Defence, Industry and Research Strategy

SOMMAIRE

La nécessité d'une <i>Defence, Industry and Research Strategy</i>	1
Mission et objectifs stratégiques	2
Le développement et la consolidation d'une BITD belge	3
Gouvernance	5
Le comité directeur de DIRS	5
Les comités consultatifs	6
La cellule de gestion de la DIRS	6
Domaines	8

Defence, Industry and Research Strategy

LA NÉCESSITÉ D'UNE DEFENCE, INDUSTRY AND RESEARCH STRATEGY

La défense est une tâche essentielle des autorités nationales. La politique belge en matière de sécurité repose en grande partie sur la coopération, que ce soit par le biais d'organisations complémentaires telles que l'UE et l'OTAN ou dans le cadre de relations bi- ou multilatérales spécifiques. Afin de pouvoir contribuer de façon solidaire et équitable, à travers un large éventail d'instruments de pouvoir civils et militaires, la Belgique a défini pour la prochaine décennie une trajectoire visant à augmenter ses efforts de défense de manière significative.

La Belgique opte résolument pour une défense plus européenne, appelée à constituer un pilier européen solide au sein de l'OTAN. Nous voulons renforcer l'UE en tant qu'acteur de sécurité crédible et fiable en contribuant à combler les lacunes en matière de capacités au niveau européen et en organisant autant que possible nos capacités nationales en concertation avec nos partenaires européens, sur la base de partenariats bi- ou multinationaux. Cependant, afin de construire une autonomie stratégique européenne ouverte, il est important de planifier le développement et le soutien de nos capacités de manière aussi conjointe que possible. L'utilisation de systèmes d'armes identiques ou similaires par les pays partenaires joue un rôle crucial à cet égard. La coordination européenne de la recherche, du développement et de la production renforce une telle approche commune. Elle constitue le fondement d'une solide base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). Une BITD européenne forte est également la pierre angulaire d'une défense plus européenne, capable de promouvoir de manière autonome la sécurité dans sa propre périphérie et de contribuer de manière équilibrée au partenariat de sécurité transatlantique.

La Belgique reconnaît la nécessité de développer et de consolider une base industrielle et technologique de défense belge performante dans le cadre européen. Cela permettra à notre pays, d'une part, de contribuer à la construction d'une autonomie stratégique européenne ouverte dans le domaine de la sécurité et de la défense et, d'autre part, de pouvoir agir de manière aussi autonome que possible là où les responsabilités sont plutôt nationales.

Une *Defence, Industry and Research Strategy* (DIRS) à part entière est plus que jamais pertinente et s'inscrit dans le droit fil de la déclaration de Versailles¹, des ambitions de la Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de l'Union européenne² et des orientations politiques de la Stratégie de sécurité nationale³, mais aussi de la mise à jour de la stratégie industrielle de l'UE⁴, des projets du gouvernement fédéral⁵ dans le cadre de la « Facilité européenne pour la reprise et la résilience » et des plans de relance régionaux.

¹ <https://www.consilium.europa.eu/media/54777/20220311-versailles-declaration-fr.pdf>

² <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7371-2022-INIT/fr/pdf>

³ https://www.premier.be/sites/default/files/articles/NVS_Numerique_FR.pdf

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0350&from=FR>

⁵ Dans le cadre desquels il est prévu, entre autres, d'investir 80 M€ dans la cybersécurité.

Defence, Industry and Research Strategy

MISSION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La DIRS vise à développer et à consolider une base industrielle et technologique de défense belge qui :

- contribue à soutenir les politiques nationales de sécurité et de défense et à renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'UE ;
- positionne la Belgique comme un partenaire technologique pertinent, fiable et compétitif dans le développement des capacités européennes et transatlantiques ;
- garantit l'autonomie nationale nécessaire dans des domaines critiques en matière de recherche scientifique, d'expertise technologique et de capacité industrielle ;
- génère le retour économique et social nécessaire sous forme de connaissances, de technologies et d'emplois.

Afin de pouvoir suivre la réalisation de la DIRS et l'ajuster si nécessaire, un certain nombre d'objectifs stratégiques sont établis :

- La Défense et le SPF Économie collaborent étroitement avec les acteurs socioéconomiques, les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les centres de formation des différentes régions du pays, dans le cadre d'un partenariat pragmatique et efficace axé sur la recherche et le développement, la production, la mise en service et le soutien dans les domaines prioritaires des politiques belge et européenne de sécurité et de défense.
- Dans les domaines technologiques prioritaires dans le cadre de cette stratégie, l'industrie, les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les centres de formation belges atteignent le niveau d'ambition fixé.
- Le retour économique et social sous forme de connaissances, de technologies et d'emplois découlant de ce partenariat représente un effet multiplicateur comparable à celui des autres États membres de l'UE.
- Les connaissances scientifiques, l'expertise technologique et la capacité industrielle dans le domaine de la sécurité et de la défense sont protégées et intégrées.
- La part de la base industrielle et technologique de défense belge dans le soutien des politiques belge et européenne de sécurité et de défense est proportionnelle à la position socio-économique de la Belgique au sein de l'UE.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONSOLIDATION D'UNE BITD BELGE

Le renforcement durable de la BITD belge passe par le développement de chaînes de valeur cohérentes dans des domaines mûrement réfléchis. Pour ce faire, nous devons, en coopération avec nos partenaires européens et transatlantiques, investir en amont dans la recherche sur les briques technologiques⁶ qui permettent d'acquérir les connaissances et l'expertise nécessaires au développement d'applications technologiques et de capacités opérationnelles liées à la défense.

La DIRS précise les domaines pertinents pour la BITD belge. D'une part, il est question d'une pertinence directe, en ce qui concerne les capacités qui seront acquises par la Défense belge dans le cadre de la Vision stratégique ou qui sont liées aux priorités technologiques à long terme fixées par la Défense. D'autre part, il est question d'une pertinence indirecte s'agissant de faire de la BITD belge un partenaire technologique crédible et fiable pour les capacités nécessaires à la construction d'une autonomie stratégique européenne ouverte dans le contexte d'insuffisances capacitaires (*capability gaps*) européennes ou via la participation à des projets collaboratifs dans le domaine de la sécurité et de la défense. Une collaboration accrue dans le cadre de la coopération structurée permanente de l'Union européenne dans le domaine de la défense et de la sécurité (*Permanent Structured Cooperation*, PESCO), du Fonds européen de la défense (FED), de l'Agence européenne de défense (AED) et de l'OTAN est extrêmement importante à cet égard.

La Défense suivra donc de près les recommandations de l'UE et de l'OTAN dans le domaine de la recherche technologique et du développement des capacités et facilitera et soutiendra autant que possible une participation précoce du monde industriel et de la recherche belge à des collaborations multinationales.

Cette approche devrait contribuer à garantir que, outre une répartition proportionnelle de la charge, nous puissions également revendiquer une part des avantages de la collaboration multinationale. De fait, la participation dès le début du processus de définition des besoins permet non seulement d'influencer les choix technologiques en vue d'une interopérabilité et d'économies d'échelle maximales, mais offre également au tissu technologique et industriel belge la possibilité de se positionner le plus tôt possible dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement des développeurs de systèmes étrangers.

Le résultat escompté est 1) que nos entreprises et nos centres de connaissance et de recherche puissent concourir en tant que partenaires à part entière aux programmes de collaboration multinationale liés à la défense aux niveaux européen et transatlantique, 2) qu'ils puissent apporter une contribution de haute qualité dans ce cadre, tant en matière de gestion des connaissances et d'expertise qu'en matière de recherche et de développement, et 3) qu'ils puissent participer à la production, à l'opérationnalisation et au soutien des futures capacités de défense.

⁶ Technology Building Blocks (<https://eda.europa.eu/docs/default-source/posters/28---osra-technology-building-blocks.pdf>).

Defence, Industry and Research Strategy

En outre, dans certains domaines, la Défense définira également un certain niveau d'autonomie nationale concernant la gestion des connaissances et la recherche, le développement, la production et le soutien afin d'assumer ses responsabilités nationales, de garantir sa liberté d'action ou de renforcer son adaptabilité.

En accroissant notre autonomie nationale, nous renforçons notre position dans le cadre d'une coopération bi- ou multinationale, nous créons une dépendance mutuelle entre les participants et nous sauvegardons nos intérêts nationaux.

Pour atteindre ce résultat, une politique d'accompagnement différenciée et effective est nécessaire tout au long du processus de recherche et de développement, allant de la recherche et du développement scientifique et technologique à la production, à la mise en service et au soutien en service. Une telle politique est particulièrement nécessaire dans les domaines technologiques :

- qui sont essentiels au développement capacitaire à moyen et long termes de la politique de défense et de sécurité de la Belgique ;
- dont la pertinence future pour la sécurité et la défense en Belgique et avec nos partenaires européens et transatlantiques est posée comme principe ;
- qui peuvent contribuer à développer et à renforcer la BITD belge au sens large, dans le contexte des besoins à long terme en matière de capacités européennes et transatlantiques.

Pour porter ses fruits et générer un impact significatif, cette politique d'accompagnement sera constituée de mesures spécifiques qui se concentreront sur les éléments suivants : informer les parties prenantes, faciliter et soutenir le partenariat entre les autorités publiques, les entreprises, les centres de connaissance, les établissements d'enseignement et les centres de recherche, gérer de manière optimale les mesures prévues et les ressources budgétaires allouées et enfin protéger et ancrer le retour économique et social qui en découle sous la forme de connaissances, de technologies et d'emplois.

Les mesures qui peuvent y contribuer sont entre les mains de diverses autorités compétentes aux niveaux fédéral, régional et communautaire.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un DIRS à part entière avec une politique d'accompagnement spécifique nécessitent donc une interaction et une collaboration optimales entre les différentes autorités pour permettre un soutien efficace et effectif du potentiel scientifique et technologique.

GOUVERNANCE

Afin de rendre le suivi et l'ajustement périodique de la DIRS et de la politique d'accompagnement aussi efficaces que possible, une gestion à trois niveaux est mise en place :

- un comité directeur de la DIRS ;
- un certain nombre de comités consultatifs ;
- une cellule de gestion de la DIRS.

Le comité directeur de DIRS

Le comité directeur de la DIRS est composé de représentants de la partie Économie et de la partie Défense :

- Défense
 - Un représentant du cabinet de la Défense;
 - Vice-chef de la Défense ;
 - Directeur général Ressources matérielles – Directeur national de l'armement ;
 - Chef d'état-major adjoint pour les affaires stratégiques ;
 - Directeur général de l'Institut royal supérieur de défense.
- Économie
 - Un représentant du cabinet de l'Economie;
 - Directeur général de la direction générale Analyses économiques et Économie internationale (DG AE&EI).

Le comité directeur DIRS se réunit périodiquement, en formation plénière ou ad-hoc selon les sujets à l'ordre du jour. Il fournit les orientations nécessaires à la Cellule de gestion DIRS dans le cadre des domaines de compétence respectifs et formulera également, en coopération avec le Conseil industriel de défense⁷, des recommandations au gouvernement en ce qui concerne :

- la définition des intérêts de sécurité et de défense de la Belgique et des applications technologiques clés génériques (*Key Enabling Technological Applications*, KETA) qui y sont associées⁸ ;

⁷ Le Conseil industriel de défense sera présidé par des représentants des ministres de la Défense et de l'Economie et comprendra des représentants des ministres des Finances, du Développement durable, des PME et du Commerce extérieur et du secrétaire d'Etat pour la relance et les investissements stratégiques, qui réunira des experts de haut niveau des domaines industriel, scientifique, de la défense et du droit international avec des représentants de la SFPI, qui conseilleront le gouvernement sur l'orientation stratégique à donner à l'effort de défense accru, afin que les dépenses de défense s'accompagnent d'un renforcement de la base technologique et industrielle en Belgique.

⁸ <https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Belgische-belangen-Defensie-en-veiligheidsbeleid.pdf>.

Defence, Industry and Research Strategy

- la réalisation et/ou l'ajustement des objectifs stratégiques de la DIRS ;
- l'évolution des domaines prioritaires et des niveaux d'ambition correspondants ;
- le développement et/ou la mise à jour de la politique d'accompagnement nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Le comité directeur de la DIRS sera instauré après la signature d'un protocole d'accord DIRS entre le ministre de la Défense et le ministre de l'Économie.

Les comités consultatifs

La cellule de gestion de la DIRS met en place un certain nombre de comités consultatifs techniques, composés en fonction du domaine d'application ou des mesures pour lesquels ils sont invités à formuler des avis. Outre les experts des départements de la Défense concernés (les gestionnaires de capacités, les gestionnaires de matériel, les gestionnaires de domaine, etc.), des représentants des acteurs industriels, universitaires et technologiques qui peuvent être pertinents dans le domaine en question peuvent également participer sur invitation.

Les comités techniques sont organisés selon les axes suivants :

- des clusters de domaines organisés soit verticalement autour de certains objectifs capacitaires, soit horizontalement autour de certains savoir-faire et technologies d'application transversale ;
- les mesures spécifiques.

En plus des comités techniques, un comité consultatif spécifique sera consacré au suivi et à l'ajustement de la stratégie. Ce comité consultatif de gouvernance assistera le comité directeur de la DIRS via la cellule de gestion de la DIRS dans l'orientation et la formulation de recommandations politiques aux autorités. Outre des représentants de la Défense (par exemple, les délégués du NAD, de la DGMR, de l'IRSD), des représentants des acteurs industriels, universitaires et technologiques qui peuvent être concernés par les questions de gouvernance peuvent également participer sur invitation.

Les responsables chargés des mesures respectives peuvent faire appel à l'expertise des différents comités pour soutenir le développement et la mise en œuvre de leurs mesures par le biais de la cellule de gestion de la DIRS.

L'annexe A donne un aperçu des comités techniques.

La cellule de gestion de la DIRS

La cellule de gestion DIRS est le moteur de l'ensemble et garantit un fonctionnement dynamique et efficace. La cellule de gestion de la DIRS a un caractère permanent et est composée de collaborateurs disposant des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires dans le domaine de la gestion de projets et de budgets, de la recherche et du développement liés à la défense, et du soutien des capacités des politiques belge et européenne de sécurité et de défense. Ils doivent également avoir

Defence, Industry and Research Strategy

une connaissance du tissu technologique et industriel de notre pays et de la politique du SPF Économie, ainsi qu'une connaissance de la répartition interfédérale des compétences en matière d'économie, de recherche scientifique, d'innovation et d'enseignement.

La cellule de gestion de la DIRS fait partie de l'Institut royal supérieur de défense (IRSD). La cellule de gestion de la DIRS rapportera de l'avancement du développement et de l'opérationnalisation de la DIRS au conseil d'administration en temps voulu.

La cellule de gestion de la DIRS fera rapport Comité directeur de la DIRS afin que celui-ci puisse donner les orientations nécessaires dans les domaines de compétence respectifs de chaque membre du comité.

La cellule de gestion de la DIRS a pour mission :

- d'organiser et de soutenir le fonctionnement général de la gouvernance conformément aux orientations du comité directeur de la DIRS ;
- de faciliter l'établissement et la composition des comités et de soutenir leurs réunions, ainsi que celles du comité directeur ;
- d'assurer l'échange d'informations entre les comités chaque fois que cela est souhaitable ou nécessaire ;
- de superviser la poursuite du développement de la politique d'accompagnement en appui à la DIRS. À cette fin, la cellule de gestion de la DIRS peut établir de manière proactive les contacts nécessaires avec les autres autorités au niveau fédéral, régional ou communautaire.
- d'élaborer des initiatives et des propositions qui puissent aider à atteindre les objectifs stratégiques de la DIRS et les présenter au comité directeur de la DIRS avec un ou plusieurs représentants du comité consultatif concerné ;
- de mettre en œuvre une gestion de portefeuille efficace, dans laquelle l'attribution des moyens est effectuée de manière systématique. La gestion de portefeuille vise à harmoniser entre les différents projets le soutien apporté au niveau projet et cherche à permettre le développement de chaînes de valeur cohérentes dans des domaines mûrement étudiés ;
- de maintenir une vue d'ensemble de toutes les initiatives qui peuvent contribuer à renforcer le tissu technologique et industriel belge dans le domaine de la défense et de la sécurité. Il fait office de *smart hub* et vise à renforcer le tissu technologique et industriel belge dans le domaine de la défense et de la sécurité, ainsi que les liens entre les autorités, le monde universitaire et l'industrie ;
- de garder une vue d'ensemble de la planification et de l'utilisation des moyens alloués et élaborer des propositions pour une meilleure utilisation des moyens disponibles ;
- de garder une vue d'ensemble de toutes les activités qui contribuent à générer des retours économiques et sociaux sous forme de connaissances, de technologies et d'emplois.

DOMAINES

Les domaines prioritaires seront déterminés sur la base d'un processus itératif de hiérarchisation qui synthétise les recommandations formulées dans les perspectives suivantes :

- les besoins capacitaires de la politique belge de sécurité et de défense ;
- les priorités de l'UE et de l'OTAN en matière de recherche technologique liée à la défense, définies sur la base de processus de prévision technologique et des secteurs d'intérêt couverts par la politique de R&T de la Défense ;
- le potentiel technologique et industriel de la recherche et du développement liés à la défense pour la BITD belge.

Le processus de hiérarchisation des priorités s'appuiera sur la contribution constructive des parties prenantes concernées, notamment lors de la recherche d'un ou de plusieurs grands acteurs industriels pouvant servir de moteur pour les start-ups, PME et centres de recherche pouvant apporter une contribution pertinente aux projets de recherche et développement envisagés ou avec lesquels un écosystème peut être formé.

Les choix et les niveaux d'ambition résultant de ce processus de hiérarchisation doivent être revus à une fréquence appropriée, notamment lorsque des évolutions significatives sont détectées dans l'une des perspectives prédéfinies.

Afin d'établir facilement un lien avec les activités de recherche et de développement menées au niveau européen, le processus de hiérarchisation des priorités s'appuiera, entre autres, sur les briques technologiques et les feuilles de route correspondantes proposées dans le cadre de l'agenda stratégique global de recherche (*Overarching Strategic Research Agenda, OSRA*) et des activités

Les domaines définis comme prioritaires sont repris à l'annexe B.

Defence, Industry and Research Strategy

----- ANNEXE A - Comités techniques -----

Axe vertical :

- Maritime mine countermeasures technologies;
- Next generation combat aircraft technologies;
- Advanced military health and human performance;
- Advanced soldier system;
- Ammunition systems/effectors and integration;
- Unmanned intelligent systems;
- Space-related applications.

Axe horizontal :

- Defence-related cyber;
 - In-service support and life cycle services;
 - Smart and advanced structures and materials;
 - Energy and environment;
 - Sensing, Information processing & data management, communications & embedded intelligent systems;
 - Emerging and disruptive technologies;
 - Underpinning technologies;
 - Skills and competences.
-

Defence, Industry and Research Strategy

----- ANNEXE B - Domaines prioritaires -----

- Une cyberdéfense transversale pour les domaines terrestre, maritime, aérien et spatial (*Cross-cutting cyber defence for land, maritime, air and space*), en vue d'atteindre l'autonomie nationale souhaitée des cybercapacités militaires et le développement progressif d'un solide écosystème d'excellence civilo-militaire ;
 - une autonomie et une robotique accrues dans un environnement maritime (*Increased autonomy and robotics in a maritime environment*), en vue d'une application dans le domaine de la lutte contre les mines en mer et de la création d'un écosystème d'excellence en matière de lutte contre les mines.
-